



Mairie  
Saint-Roman de Codières

04 67 81 30 50

ou

09 62 30 97 22

mairiestroman@orange.fr

www.saintromandecodieres.fr

#### Sommaire :

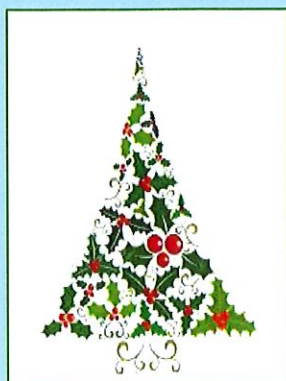
- Comptes rendus des  
conseils municipaux des 11  
mai, 21 août et 16 octobre  
2018

Informations municipales

Informations diverses

Pagers nature, culture,  
festivités

Tribune libre



# Bulletin communal

Année 2018 n°90

Date de parution : décembre



## Editorial :

Bien chahutées par les baisses de dotations et les pertes de compétences, les municipalités se retrouvent, cette fin d'année, remises sur le devant de la scène. Quels paradoxes !!!! Dans le cadre revendiqué d'une modernisation de l'état, voila qu'il nous est proposé, à nous, mairie, de tenir des cahiers de doléances à la disposition des citoyens !! Bien moderne en effet que ces cahiers dont les derniers dates de 1789 !!! Nous voila en attente d'états généraux ?...

La France par ses ronds points a pris conscience de la précarité. On peut dans notre pays travailler et être nécessiteux. Conscience du fait que le citoyen à de la difficulté à se sentir représenté par les partis politiques en place.

Nous jouerons donc notre rôle de corps intermédiaire, un cahier de doléance issu de l'association des maires ruraux vous sera proposé en mairie .

Bonnes fêtes à tous

Luc Villaret

Ont contribué à ce bulletin : Cécile Calvet ; Hélène Coussy ; Séverine Debiée ; Geneviève Decisier ; Audrey Jeanjacques ; Adrienne Lautric ; Isa Odenhardt ; Karine Pecoul ; François Thévenin ; Luc Villaret.





## Les derniers Conseils municipaux

Trois Conseils municipaux se sont tenus depuis la parution du dernier bulletin : les 11 mai, 21 août et 16 octobre. Il ne sera fait ici qu'un résumé des sujets abordés et des votes intervenus, les comptes-rendus intégraux étant consultables en mairie.

### Conseil municipal du 11 mai 2018

*Présidence* : Villaret Luc, maire.

*Présents* : Decisier Geneviève, Fenétrier Sylvie, Pascal Frédérick, Thierry Landes, Gaultier Sordoillet.

*Absents excusés* : Nicole Caillat, qui donne procuration à Gaultier Sordoillet ; Adrienne Lautric, qui donne procuration à Geneviève Decisier ; Pierre Boissière, qui donne procuration à Frédérick Pascal ; Gérard Etancelin, qui donne procuration à Luc Villaret.

*Absente* : Sordoillet Nathalie

*Secrétaire de séance* : Geneviève Decisier

L'ordre du jour de la séance portait sur cinq points.

**I- L'exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties**, rendue possible, pour une durée de cinq ans par le Code général des impôts, après délibération du Conseil municipal. Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire ou, si les propriétés concernées sont données à bail, le preneur, adressent au service des impôts, avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé. Votée 10 voix pour.

#### II- Commune sans OGM

Le Parc national des Cévennes souhaite engager les communes adhérentes à adopter des modes de cultures sans OGM.

Le maire propose l'adoption d'une délibération en ce sens, votée à 10 voix pour.

Le Conseil municipal initie ainsi la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc national des Cévennes.

La signature de la convention d'application pour la période 2017-2020 de la Charte du Parc national des Cévennes se fera en prochaine réunion du Conseil municipal.

#### III- Demande de subvention de l'association syndicale libre de gestion forestière "Saint Roman des forêts"

Le 20 avril 2018, s'est tenue une assemblée générale exceptionnelle de l'association "Saint Roman des Forêts", destinée à donner un accord au président de l'ASLGF (Xavier Rouau, du Prat) pour financer un plan simple de gestion. Pour la réalisation de ce plan, le devis du prestataire retenu est de 7 920€ TTC. La subvention attendue de l'Ademe étant de 70%, les besoins d'autofinancement restent de 2 400€.

Compte tenu du caractère d'intérêt général évident de la réalisation du plan simple de gestion pour le territoire communal, le maire soumet à la discussion une subvention de exceptionnelle de 1 000€ à l'ASL de gestion forestière "Saint Roman des Forêts", Pour l'aider à financer ce plan.

Votée 10 voix pour.

#### IV- Demande de subvention pour les travaux de la maison Soulier

Le cabinet d'architectes VAD, sollicité par la mairie, a établi un estimatif des travaux nécessaires pour aménager la maison Soulier en salle communale susceptible d'accueillir du public. Cet estimatif s'élève à 83 000€ HT.

Des subventions peuvent être demandées en fonction de ce devis : 30% du département ; 30% de la région ; 20% dans le cadre du contrat de ruralité. Si elles sont accordées, le coût de la rénovation des lieux serait ramené pour la mairie à un peu moins de 17 000€.



## Les derniers Conseils municipaux (suite)



Le débat s'est ouvert sur l'alternative suivante :

- déposer des demandes de subventions, ce qui allège très considérablement les coûts à la charge de la commune, mais qui induit cependant d'attendre au moins un an avant que les lieux soient rénovés et disponibles ;
- financer les travaux sur le budget de la commune, en renonçant aux subventions, ce qui permet une réalisation plus rapide des travaux, et donc une disponibilité des lieux également plus rapide.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'est prononcé, à 8 voix pour et 2 abstentions pour solliciter des subventions pour la réparation de la Maison Soulier, propriété de la commune, au hameau de Bourras.

### V- Achats groupés d'énergie

Le Syndicat mixte d'Electricité du Gard (SMEG) a proposé à notre commune par de participer à un groupement de commandes d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Cette démarche permettrait aux collectivités territoriales de mutualiser les contrats et d'obtenir des prix plus compétitifs. Hérault Energies serait le coordonnateur du marché, et le SMEG en serait le gestionnaire et l'interlocuteur des membres relevant du territoire gardois.

Un accord de principe s'est dégagé pour participer à ce groupement de commandes. Toutefois, la délibération nécessaire à l'adhésion de la commune à ce groupement est reportée au prochain Conseil.

GD

## Conseil municipal du 21 août 2018

*Présidence* : Villaret Luc, maire

*Présents* : Boissière Pierre, Caillat Nicole, Decisier Geneviève, Etancelin Gérard, Fenétrier Sylvie, Landes Thierry, Lautric Adrienne, Pascal Frédéric, Sordoillet Gaultier

*Absente* : Sordoillet Nathalie

L'ordre du jour était fourni, avec quatorze points à aborder.

**I- L'Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies**, évoquée lors du Conseil précédent, a été votée à l'unanimité, les conseillers ayant été destinataires d'informations complètes sur ce sujet.

**II- L'autorisation est donnée au maire de signer la convention d'application de la Charte du Parc National des Cévennes**, contenant des engagements à respecter sur la période 2017/2020. Le vote est intervenu à l'unanimité. Un exemplaire de la convention d'application est disponible en mairie.

### III- Le renouvellement du bail à ferme d'Yvan Lornage, autorisation à donner au maire pour la signature

A l'unanimité, le Conseil municipal a autorisé le maire à signer d'un bail à ferme au profit d'Yvan Lornage. Ce bail est conclu pour une durée de neuf ans à compter du 1er septembre 2018, et concerne les parcelles C559, C560, C561, C562, C563, C567, pour une surface totale de 1ha 14a 20ca sises au lieu-dit Bourras. Le fermage est payable à l'expiration de chaque année soit le 31 du mois d'août et fixé à la valeur annuelle de 85, 65 €.

### IV- L'accord de la commune pour l'adhésion de l'Agence Technique Départementale au Centre de Gestion du Gard

L'Agence technique départementale du Gard a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gard, à compter du 1er janvier 2019. Cette demande d'affiliation nécessite l'approbation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30. Voté à l'unanimité.





## Les derniers Conseils municipaux (suite)

### V- Le recrutement d'un agent communal sur un emploi non permanent

Le contrat CAE (contrat aidé) d'André Elzière prend fin au 31 août 2018 et son renouvellement n'est pas permis. Le maire propose de conclure un contrat à durée déterminée pour deux mois (à compter du 1<sup>er</sup> septembre et jusqu'au 31 octobre 2018), à raison de 20h par semaine, et rémunéré au SMIC. Cela permettrait d'envisager par la suite un recrutement éventuel par le Sivom de Sumène. Voté à l'unanimité.

### VI- Désignation d'un délégué à la protection des données personnelles

A compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera leur libre circulation dans les 28 états membres de l'UE.

Chaque mairie doit désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD) et autorise le maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination. Séverine Debiée est candidate à cette fonction.

### VII- La télétransmission à la Préfecture des actes soumis au contrôle de légalité, l'approbation d'une convention de télétransmission et la désignation d'un prestataire

Pour moderniser l'exercice du contrôle de légalité, le ministère de l'Intérieur a mis en œuvre un dispositif d'échanges dématérialisés entre l'Etat et les collectivités territoriales ainsi que les établissements publics locaux. Cette procédure permet l'économie de papier et de déplacements, et accélère la procédure de transmission. La télétransmission, conçue de manière sécurisée, s'effectuera avec le recours d'un service tiers, homologué par le ministère de l'Intérieur.

Le Conseil municipal a approuvé à 8 voix pour (et 2 abstentions) le principe de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (en particulier les délibérations), et a autorisé le maire à signer la convention avec les services de l'Etat.

### VIII et IX- Demandes de subventions au Conseil départemental du Gard et à la région Occitanie pour la filière bois et pour la rénovation de la maison Soulier

#### *La filière bois*

Une demande de subvention avait été déposée pour le financement de la filière bois par le biais du contrat de ruralité des Communautés de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et du Grand Pic Saint-Loup. Ce dossier a été jugé intéressant par le Préfet de région mais incomplet au sujet des règles d'urbanisme (absence d'un permis de construire pour le hangar). La régularisation de ce dossier, et l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, ne pourront intervenir que si le permis de construire est transmis à la DDTM.

Pour gagner du temps, la commune peut déposer une demande de subvention auprès du département du Gard d'une part, et de la région Occitanie d'autre part. Ces deux demandes de subvention n'empêcheront pas la commune de présenter une autre demande de subvention auprès de l'Etat.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de demander une aide financière au Conseil départemental du Gard, ainsi qu'à la région Occitanie pour le financement de la création filière bois sur la commune.

Sur 160 300 € HT de montant total des travaux, le plan de financement sera le suivant :

30% au Conseil départemental du Gard, soit : 48 090 € ;

20% à la Région Occitanie, soit : 32 060 € ;

23,12 % à la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, soit 37 075 € ;

et le solde (26,88%) pris sur les fonds propres de la commune, soit 43 075 €.





## Les derniers Conseils municipaux (suite)

### *La rénovation de la maison Soulier*

Dans le même objectif de gain de temps pour l'obtention des aides, le Conseil municipal décide de demander :

- une subvention au Conseil départemental du Gard, au titre de la création d'espaces associatifs dans un bâtiment communal ;
- une subvention à la région Occitanie, dans le cadre de l'accompagnement à la vitalité des territoires (création d'espaces associatifs).

Le montant des travaux s'élevant à 83 084 € HT, le plan de financement sera le suivant :

25% à la région Occitanie, soit 20 771 € ;

30% au Conseil départemental du Gard, soit 24 925 € ;

et le solde, soit 45%, sur les fonds propres de la commune, soit 37 387 €.

Voté 8 voix pour, une abstention, une voix contre (Frédéric Pascal estimant que la rénovation de la maison pouvait être ramenée à des sommes inférieures aux prévisions des architectes, et que les frais de ces travaux devraient être pris en charge par la commune, sans faire appel à des subventions).

### **X- Autorisation à donner au maire pour déposer une demande de permis de construire pour le hangar dans le cadre de la filière bois**

Le maire demande au Conseil municipal l'autorisation de déposer une demande de permis de construire pour le hangar destiné à la filière bois.

Après discussions, certains membres du Conseil estiment que cette autorisation ne pourra être donnée que si le permis est élaboré avec le concours des architectes, et demandent à prendre connaissance du dossier. Le maire indique que ce dossier sera soumis à approbation lors d'un prochain Conseil avant l'envoi aux services de la DDTM.

### **XI- Stratégie de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage à mettre en œuvre sur la commune**

Le Préfet du Gard demande d'inscrire à l'ordre du jour de ce Conseil les obligations légales de débroussaillage et de mettre en œuvre, non seulement l'information, mais aussi une stratégie de contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage.

Une information aux propriétaires sera faite par courrier, ainsi qu'une annonce dans le bulletin municipal et le site Internet de la commune.

### **XII- Occupation du domaine public : places de marché**

Luc Villaret rappelle les règles applicables aux marchés, selon lesquelles les droits de place sont payants, sauf délibération motivée du Conseil municipal.

Compte tenu de l'importance de ce marché en termes de lien social et de développement économique de la commune, il propose au Conseil de s'accorder sur la gratuité de ces droits de place. Voté à l'unanimité.

### **XIII- Décisions modificatives sur le budget de la commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité des décisions modificatives mineures du budget.

### **XIV- Financement de l'adduction d'eau du bassin de la FAGE**

Le maire a été contacté par le maire de Cros afin de faire participer la commune de Saint-Roman de Codières à la pose d'un tuyau allant de la source du Vidourle au bassin de stockage. Cette opération permettrait la desserte en eau du bas de la vallée du Vidourle. Le montant total des travaux sera d'environ 48 500 € et pris en charge par moitié par les communes de Cros et de Saint-Roman de Codières. Voté 9 voix pour et une abstention.





## Les derniers Conseils municipaux (suite)

### Conseil municipal du 16 octobre 2018

*Présidence* : Villaret Luc, maire

*Présents* : Boissière Pierre, Decisier Geneviève, Pascal Frédéric, Landes Thierry, Lautric Adrienne

*Absents excusés* : Étancelin Gérard qui donne procuration à Luc Villaret, Fenêtrier Sylvie, Caillat Nicole, Sordoillet Gaultier

*Absente* : Sordoillet Nathalie

*Secrétaire de séance* : Lautric Adrienne

Cinq points étaient à l'ordre du jour.

#### I- Décisions modificatives sur le budget de la commune

Le renouvellement du contrat aidé d'André Elzière est prolongé jusqu'au 31 décembre 2018. Pour porter au budget le financement de cet emploi jusqu'au 31 décembre 2018, il est nécessaire d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

39211 :	+1084€
6413 :	+3000€
6451 :	+1600€
6454 :	+200€

Décisions modificatives votées à l'unanimité.

#### II- Examen d'une demande d'échange de terrains

Le maire rappelle un projet antérieur : la commune envisage d'accéder à la propriété du chemin des Randous, qui appartient actuellement à deux personnes, M. Ayrolles et M. Dufoix. Mais il dessert effectivement beaucoup plus de riverains ce qui a justifié la démarche municipale.

M. Laurent Dufoix, après avoir reçu cette demande de cession, souhaite en contrepartie la privatisation de la calade communale qui traverse son terrain sur quelques dizaines de mètres.

Le maire rappelle la procédure nécessaire à cet échange : c'est au Conseil municipal de décider de la suppression d'un chemin rural en le désaffectant dans le cas où il n'est plus utilisé à la circulation depuis longtemps. Des démarches administratives préalables sont obligatoires : enquête publique, à la charge de la mairie, en faisant appel à un commissaire enquêteur désigné par arrêté municipal ; intervention d'un géomètre ; intervention d'un notaire.

Le coût de ces démarches justifiant le passage d'un bien communal vers le privé et l'inscription d'un chemin privé en bien communal, est élevé : en l'occurrence près de 6 000 €.

En outre, plusieurs passages et chemins positionnés non conformément au cadastre depuis des décennies « illégalement », engendreraient les mêmes dépenses pour leur modification. C'est donc un problème complexe à saisir globalement. Le maire demande d'ajourner la décision du Conseil municipal pour étude approfondie des coûts induits.

#### III- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS), qui doit faire l'objet d'une délibération en Conseil municipal dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal l'a adopté à l'unanimité. Le rapport sera mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), et les indicateurs de performance seront renseignés et publiés sur le SISPEA.



## Les derniers Conseils municipaux (suite)



### **IV- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif 2017**

De la même façon, le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif. Ce rapport est également public et doit être mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal a voté le rapport à l'unanimité, et s'est engagé à faire les mêmes démarches de publicité que pour celui portant sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

### **V- Autorisation donnée au maire pour déposer une demande de permis de construire pour le hangar de la filière bois**

Suite à la demande du Conseil municipal du 21 août 2018, une commission des travaux a été réunie le 12 octobre 2018, en présence des architectes, afin de présenter la construction d'un hangar de stockage de plaquettes bois, dans le cadre du projet de la création d'une filière bois sur la commune. Luc Villaret rappelle que ce projet est soumis au dépôt d'une demande de permis de construire. Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer et déposer une demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation. Voté à l'unanimité.

### **VI- Questions diverses**

#### *- La réforme des contributions au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)*

Le maire présente aux membres du Conseil la réforme du montant global des contributions communales au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et les modalités de calcul de répartition entre les collectivités. L'ancien calcul étant obsolète, dorénavant seront pris en compte et révisés tous les ans : la distance avec le poste de pompiers, la richesse de la commune, le nombre d'habitants et le nombre d'interventions moyens par commune.

Suite à ce nouveau mode de calcul, la contribution de la commune de Saint-Roman de Codières augmente de 4.15% (3 929€ en 2017, 4 050€ pour 2018).

#### *- Les services publics de proximité*

Monsieur le maire informe qu'il a été contacté par l'association « Autrement Dit » demandant le retour des services publics CPAM et CAF sur le territoire Viganais. Une pétition pour leur maintien est en mairie.

#### *- Les compteurs Linky*

La mairie a reçu un courrier d'un usager manifestant son opposition à l'installation du compteur Linky. Le maire rappelle la délibération de principe de refus prise le 24 janvier 2017 à ce sujet.

#### *- Les chemins*

Une famille de Saint-Roman de Codières est venue rencontrer le maire pour présenter un problème d'accès qui pourrait être supporté par leurs héritiers s'il n'était pas réglé. Le chemin qui dessert leurs habitations et qui est censé être communal passe en fait par une parcelle appartenant à une voisine. Le chemin communal cadastré qui les dessert est abandonné et impraticable. La famille demande donc le déplacement du chemin. Le coût engendré par cette démarche serait excessif (cf. point n°2 de l'ordre du jour), il est donc nécessaire de trouver une autre solution. Le maire propose de prendre en charge une servitude de passage dont le coût notarial est estimé aux environs de 400€. Le Conseil municipal approuve cette décision.

#### *- Le centenaire du 11 novembre 1918*

Le Maire souhaite marquer cet événement pour rendre hommage aux habitants de Saint-Roman impliqués dans ce conflit. Il propose donc de se retrouver à en mairie à 11 heures afin de célébrer ce moment solennel.

#### *- Journée du 20 octobre sur le loup*

Adrienne Lautric fait le bilan de l'ABC puis présente le programme de la journée « Loup » du 20 octobre. Elle sollicite chacun pour l'organisation de cette journée.

GD





## Les informations municipales

### Nos paysages forestiers

#### La filière bois : où en est-on ?

Quelques mots pour rappel. Le projet d'installation d'une filière bois sur la commune répond à quatre objectifs principaux.

Le premier est de maintenir la qualité de nos paysages. Vous le savez, le tourisme, par ses chambres d'hôtes et ses gîtes, par la fréquentation de ses petits commerces, est une des principales sources de revenu de nos territoires. La mise en place de cette structure permet les premiers pas d'une gestion rationnelle de nos forêts, et la disparition déprimante de nos châtaigniers dépérissant.

Le second est de lutter contre les risques d'incendie. La forte proportion de bois mort de notre forêt nous fait courir de gros risques en ces temps de changements climatique et d'été très secs.

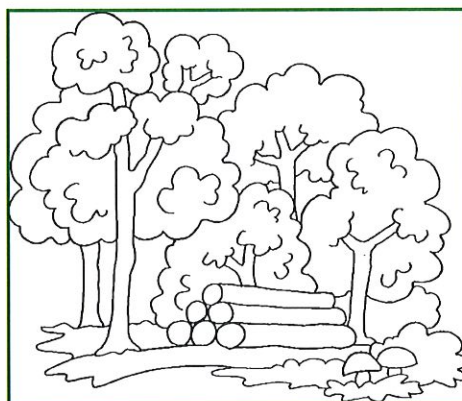
Le troisième est de nous inscrire dans le vaste programme de transition énergétique qui est une nécessité admise par tous.

Le quatrième et non des moindre est de redynamiser par l'emploi notre territoire qui en est fort démunis.

Le démarrage de cette activité est contrainte par des autorisations administratives touchant notamment aux aménagements de la plateforme de l'espace Marguerite Liron. Il sont de plusieurs ordres :

- permissions de voirie pour l'accès à la départementale
- Montage par un bureau d'étude d'un dossier « Loi sur l'eau »
- Autorisation de défricher et de changer la nature du sol
- Étude d'un impact « Natura 2000 »
- Autorisation dérogatoire à la loi « montagne » pour obtenir un permis de construire
- Élaboration d'une étude paysagère
- Dépose d'un permis de construire

Toutes ses démarches ont été effectuées, toutes les autorisations obtenues. Nous ne sommes plus qu'en attente du permis de construire. Le délai nous séparant de notre prochaine échéance, du départ de l'activité, se compte donc en semaines.



### L'association des propriétaires forestiers

L'accès à la ressource « bois » de la filière est facilité par la constitution sur la commune d'une « association syndicale libre de propriétaires forestiers », comprenant plus de deux cent hectares aujourd'hui, celle-ci s'est réunie afin de finaliser une étape du plan simplifié de gestion, qui lui permettra d'envisager une action forestière planifiée, efficace, et adaptée à notre territoire.

Il est à signaler que ces démarches sont accompagnées par les services de techniciens d'état du CRPF, qui supervise toutes ces actions. Nous profitons de ce mot pour les remercier pour leur compétence et leur dévouement qui ne sont plus à démontrer.





## Les informations municipales

### Les obligations de débroussaillage

La préfecture du Gard a engagé un plan d'action pour rappeler les obligations légales de débroussaillage et contrôler leur application effective (instructions des 26 janvier et 30 novembre 2018). En voici des extraits : « Si votre habitation se situe à moins de 200 mètres d'un massif boisé, ou si votre parcelle est constructible vous devez effectuer des opérations de débroussaillage.

En cas de non de respect de ces obligations de débroussaillage, une amende, un arrêté de mise en demeure de réaliser les travaux, et le cas échéant la réalisation d'office de ces travaux à vos frais pourront être prononcés ».

Par courrier de la préfecture en date du 30 novembre 2018, il nous est demandé de mettre en place des modalités concrètes d'application de ces obligations.

### UN RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire préfectorale du 18 novembre 2011.

### Défense incendie

Le changement climatique a nettement augmenté les risques d'incendie.

La préfecture du Gard a mis en place une série de mesure pour mettre en sécurité nos habitations. Encore des contraintes encore une réglementation me direz-vous ! j'entends déjà les « on a pas finis de nous emm.... ». Demain après un incendie on dira... Si j'avais su !

La préfecture nous engage a effectuer sur la commune le suivi de son arrêté. André le nouvel employé municipal, va être la cheville ouvrière de cet accompagnement. Rapprochez vous de la mairie si les documents qui vous sont fournis avec ce bulletin vous sont obscurs. N'hésitez pas à interroger André lorsque vous le rencontrez, il est parfaitement au courant des directives préfectorales.

Luc Villaret







## Les informations municipales

### La question des chemins

J'ai été amené à rencontrer des habitants de St Roman au sujet d'un problème particulier de chemin sur notre commune.

Dans les années 60 et 70 une forte exode concernant les Cévennes entraîna un abandon presque complet des activités agricole. A cette époque la municipalité a entrepris un remodelage des chemins communaux afin de les aménager pour la circulation automobile qui se démocratisait.

L'entrepreneur qui ouvrait ses nouveau accès, à la grande joie des riverains, passait par les pentes les plus faciles, abandonnant les chemins communaux trop étroits, évitant les difficultés. Toutes les autorisations de passages lui furent données verbalement.

Aucune régularisation du cadastre ne fut faite. Nous nous trouvons aujourd'hui pour des raisons de succession, de bon voisinage ou de vente devant une situation kafkaïenne : des chemins communaux cadastré mais inutilisable, des chemins communaux utilisé et carrossables, non cadastrés, passant par des propriétés privées.

La régularisation de cette situation est possible, mais elle est extrêmement coûteuse. Enquête publique, géomètre, notaire, enquêteur public..... la facture se monte entre 5 et 6000 euros dans les cas les plus simples.

Nous nous attachons à apporter des solutions au cas par cas.

### L'assainissement

Vous le savez... grâce aux deux réunions publiques auxquelles vous avez été conviées, à court ou moyen terme la compétence assainissement va revenir à la communauté de communes. Le SPANC qui est le service municipal de contrôle obligatoire du bon fonctionnement des assainissements non collectifs va donc passer à la communauté des communes.

En attendant cette échéance non désirée le SIVOM qui regroupe les communes de l'ancien canton a récupéré notre employé municipal Benoît et l'emploie dans certaines de ses communes pour assurer ce service.

Vous recevrez donc tous, à tour de rôle une demande de rendez-vous pour effectuer les visites réglementaires.

Faites lui bon accueil, une visite aujourd'hui accompagnée de bons conseils et de bienveillance risque quand ce service nous échappera, être beaucoup plus impersonnelle, et d'une certaine froideur administrative. Un nouveau règlement du SPANC est élaboré par le conseil municipal, il vous sera communiqué une fois finalisé.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

SIVOM (syndicat intercommunal à vocations multiples)

### Opération tranquillité vacances

La compagnie de gendarmerie du Vigan propose toute l'année un service « Opération tranquillité Vacances » destiné à la surveillance des résidences en cas d'absence des propriétaires. Pour bénéficier de ce service, un formulaire est disponible en mairie.



## Les informations municipales



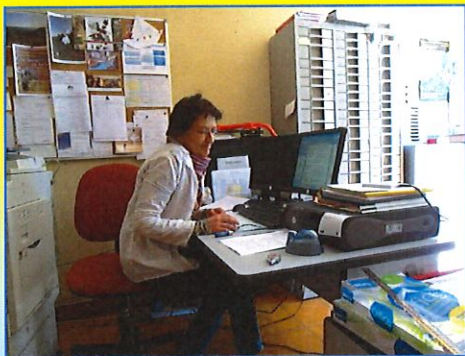
### Françoise, Séverine, Benoît, André ...

Après plus de 25 années passées parmi nous, **Françoise** (Jutteau) nous a quittés, pour une retraite que nous lui souhaitons pleine et heureuse. Vingt-cinq années de dévouement, une succession de maires (Robert Gonzalvès, Philippe Pibarot, Luc Villaret), une ribambelle de conseillers municipaux, et tous les habitants de la commune qui ont forcément eu affaire à elle, à un moment ou à un autre. Chacun de nous sait qu'elle a été le pilier, le sourire, et l'efficacité de la mairie de Saint Roman.

Un immense merci à toi, Françoise !!

Mais, sois inquiète, tu n'es pas loin, et nous saurons te faire revenir de temps en temps, juste pour le plaisir.

GD



J'éprouve au moment de quitter mon poste de secrétaire de la mairie de St Roman, le besoin de me tourner vers vous habitants de cette commune, besoin de vous remercier pour toutes vos gentillesse et amabilités. Soyez assurés que je garderai de bons souvenirs de ce temps passé à vos côtés. Je pars avec une certaine nostalgie, il faut franchir le pas, quitter la vie active pour une autre vie. Il se dit qu'à la retraite on ne voit pas passer les journées ! Si cela est vrai je devrais vivre de bons moments. Vous avez pour certains d'entre vous rencontré Séverine qui me remplace, réservez lui le meilleur des accueils comme vous avez si bien su le faire pour moi. Merci à tous ceux qui m'ont entourée le 7 décembre, et qui m'ont couverte de cadeaux.

Françoise Jutteau

**Séverine** (Debiée) est arrivée en août, la succession n'est pas facile. Il y a tellement de choses à savoir, dans les fonctions de secrétaire de mairie, tellement de choses qu'elle ne connaît pas. Intimidée au départ, et c'est bien normal. Puis, petit à petit, et de plus en plus, elle prend sa place dans ses fonctions, et sa place parmi nous tous. En facteur commun avec Françoise, sa disponibilité, son sourire, sa gentillesse et sa fiabilité.

Bienvenue à toi, Séverine.

GD

**Benoît** (Causse), depuis si longtemps parmi nous, va prendre de nouvelles fonctions à partir de janvier. Un « Monsieur SPANC\* » en quelque sorte sur notre commune, mais aussi sur d'autres communes du SIVOM : Sumène et Saint Julien de la Nef. C'est lui qui sera chargé de conseiller et de suivre la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif.

Benoît, tu ne nous quittes donc pas complètement !

GD

\*Service Public d'Assainissement Non Collectif

Et **André** (Elzière) restera pour notre plus grand plaisir au service de la mairie, à mi temps, mais sera désormais pris en charge administrativement par le Sivom de Sumène. Depuis plusieurs mois, il a mis au service de notre commune sa puissance de travail, son dynamisme, son efficacité et sa gentillesse. Merci André.

GD





## Les informations municipales

### L'Atlas pour la Biodiversité Communale (ABC)

Au printemps dernier, avec les communes de Sumène et Saint-Martial, nous avons lancé, grâce à l'Agence Française pour la Biodiversité, une vaste étude sur nos territoires. Des associations rémunérées ou non, des élus, des techniciens professionnels ont œuvré depuis 8 mois et continuent encore une année. Dans la collecte de données nous avons actuellement dans 5 catégories de Vivants uniquement : Amphibiens, Chauves souris, Mammifères, papillons et reptiles 180 espèces scientifiquement répertoriées. Et il en manque : ne sont pas comptés les oiseaux (environ 100 espèces sur nos territoires) ni les végétaux.



Face aux perturbations violentes infligées à la nature ces dernières années, le nombre de chaque catégorie est en diminution rapide, c'est la raison de cet inventaire.

Les habitants sont impliqués.

Uniquement pour Saint-Roman par exemple, nous avons eu la chance d'animations gratuites depuis l'inauguration le 26 mai : initiation aux chants d'oiseaux sur la Fage (2 juin) ; atelier plantes sauvages et comestibles (9 juin) ; plantes sauvages et médicinales (7 juillet) ; piégeage lumineux, observation des papillons de nuit et autres insectes nocturnes (19 juillet) ; biodiversité environnante nocturne (13 octobre), et enfin, le 20 octobre, Collecte de paroles des habitants sur la nature.

D'autres manifestations sont prévues en 2019. Seront particulièrement privilégiées les actions en direction des scolaires.

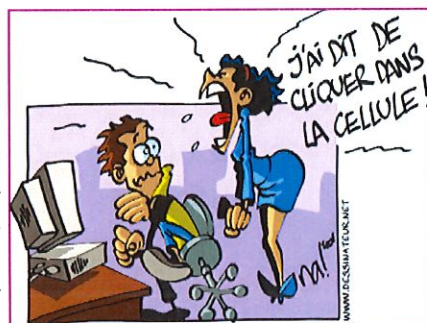
AL

### Besoin d'aide en informatique ?

Vous l'avez tous constaté, l'informatique devient progressivement indispensable dans nos vies quotidiennes. En particulier le recours à Internet, pour la plupart des démarches que nous avons à effectuer.

Que vous soyez de "vrais débutants", bloqués contre le numérique ou n'osant pas vous lancer, un peu plus avertis, mais voulant se perfectionner, ou encore demandeurs de formations spécifiques, faites vous connaître auprès de la mairie, de Geneviève Decisier ou d'Isa Odenhardt. Nous réfléchissons aux solutions à apporter à vos demandes.

GD



### Le café philo de Cognac



Le savez-vous ?

Vous pouvez passer de bons moments, certains mardis à 19 heures, tous les deux ou trois mois dans un 'café philo', pas loin de chez nous, puisqu'à Cognac (au café de pays).

Animé par Patrick Bres, c'est un moment convivial et sympathique d'échanges sur des sujets variés, choisis en fin de séance selon les propositions des participants ("*La vie a t elle un sens ?*", le 26 juin ; "*Le sens de la relation à autrui*", le 25 septembre ; "*Fraternité ?*", le 27 novembre). L'auditoire est varié, très cénovol, la parité hommes-femmes parfaitement respectée. Bref, un moment de plaisir !

<https://patrickbres.wordpress.com/cafe-philo-de-cognac-3/>

GD



## Les informations diverses



### Une naissance ... étonnante !

Mardi 20 novembre, 9 heures du matin à Sumène. Un matin un peu frisquet. Peut être la petite Mathilde, fille d'André Elzière et d'Aurore, s'apprête t elle à pointer le bout de son nez.

André et Aurore se dirigent vers leur voiture, direction une clinique de Montpellier, où la naissance est attendue.



Mais non, Mathilde ne l'entend pas de cette oreille et n'a pas froid aux yeux. A peine la porte de la maison fermée et quelques mètres parcourus vers la voiture, Mathilde naît, là, rue la Coste, à Sumène, juste devant la maison de son papa et de sa maman. Juste devant sa maison désormais.

Sacrée Mathilde !!

Beaucoup de bonheur à tous les trois.

GD

### Des pensées chaleureuses de réconfort

Ces derniers mois ont été marqués pour beaucoup de villageois et voisins, conseillers et parents, par des moments de maladies, rechutes, progrès trop minces qui saperaient le moral des plus courageux ! L'équipe de rédaction vous adresse ses pensées chargées et positives pour vous transmettre du courage, et surtout amélioration puis rétablissement.



AL

### Chats et chiens stérilisés et vaccinés : billet d'humeur

La plupart d'entre nous est convaincu qu'un animal domestique appartient à une personne et qu'il doit être nourri et soigné.

L'article 515-14 du Code Pénal dit que tout animal est un "être vivant doué d'une sensibilité", et il n'est plus considéré comme "un bien meuble" (art. 528).

Autrement dit, "on a toujours fait ceci ou cela, car ce n'est qu'un chat ou un chien" ne tient pas la route, il y a de vieilles habitudes à changer. Il y a d'autres habitudes de la vie quotidienne qui ont changé sans que ça dérange.

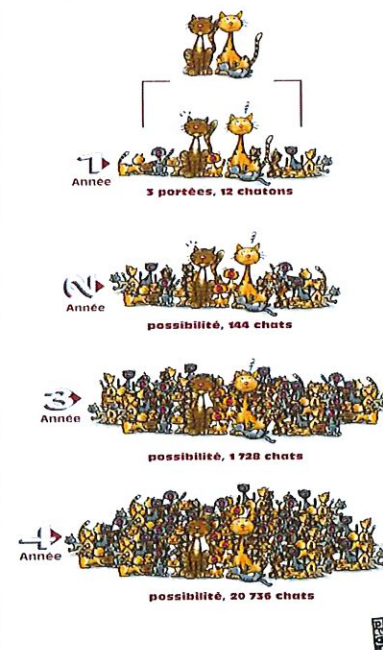
La mairie, elle, a décidé de faire stériliser les nombreux chats abandonnés sur la place Saint Roman. Ça a un coût très élevé pour la collectivité. Heureusement, une association (*30 millions d'amis*) en partage le financement. C'est une première étape importante dans le sens de cette responsabilité.

L'association nous a fait savoir qu'elle ne peut plus faire face : elle s'occupe de milliers d'animaux.

Si vous avez un animal, faites-le vacciner et stériliser. Vous êtes directement responsable de lui et de son bien-être. Et responsable aussi de ses petits et de leur santé. Pour eux, pour vos voisins et pour vous-mêmes, faites-le de toute urgence, et si vous avez des difficultés financières, venez en parler à la mairie, ensemble nous chercherons une solution.

AL

### La prolifération du chat







## Pages nature, culture et festivités

Les six mois qui viennent de s'écouler ont été riches d'évènements gais, drôles, plus graves aussi, mais toujours tellement conviviaux !

C'est grâce à l'énergie et à la créativité de quelques-unes, à la belle synergie mairie/médiathèque, à la vitalité de nos associations, et, aussi, au refus de nous replier sur nous-mêmes, en cherchant chaque fois que possible à nous ouvrir.

Qui aurait pu penser, par exemple, que notre 'petit' marché fêterait un jour ses dix ans et rassemblerait toujours plus de monde ? Qui aurait pu penser que notre 'petit' village serait capable d'accueillir en résidence une troupe de théâtre venue d'un pays bien lointain et si 'étranger' ? Que la Fetatito soit devenue maintenant une 'institution', joyeuse et chaleureuse ? Qu'un 'petit' et tout jeune festival de musique et des arts de la scène, bien nommé 'Les Romanesques', se soit si bien fondu dans nos paysages, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive ? Que la fête votive de Saint-Roman, à laquelle nous sommes tous attachés, ait trouvé le moyen de renaître cette année et de récidiver l'année prochaine ? Que plus d'une quinzaine d'enfants puisse, chaque semaine, se régaler de chants, de danses et de jeux d'instruments ?

MERCI à toutes ces énergies qui savent se rassembler, et merci aussi à toutes celles qui voudraient les rejoindre.

Dans les étranges périodes que nous traversons, essayons tous de garder ce cap : du collectif, et de la diversité.

GD

### 2008/2018 : les 10 ans du marché de Saint Roman !

C'est aux confluences des 3 vallées et grâce aux talents et à la créativité de chacun(e) que notre marché a su garder sa couleur si particulière.

En effet, il y a 10 ans, nous étions une poignée à nous réunir et à croire en cette belle utopie et ce désir commun : proposer un espace de rencontres et de convivialité autour de producteurs et d'artisans locaux.

Aujourd'hui, bon nombre d'habitants des alentours, de résidents saisonniers ou de vacanciers découvrent ou reviennent pour faire une pose devant une bière fraîche, un sorbet, une salade.. discuter, échanger, écouter de nouveaux groupes de musique et prendre du bon temps en famille, entre amis ou avec de parfaits inconnu(e)s.

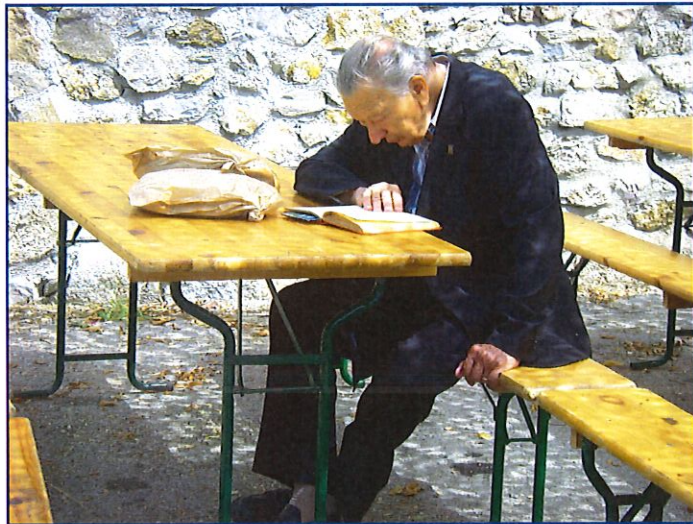
C'est comme ça que le marché de St Roman a pris sa place chaque samedi en été depuis 10 ans. Merci à tous !

Audrey et Julien pour l'association Place au marché.





# Pages nature, culture et festivités







## Pages nature, culture et festivités

### Le théâtre russe à Saint Roman

Saint Roman a eu la grande chance d'accueillir en résidence, du 13 au 27 juillet, 21 jeunes acteurs du théâtre d'art de Moscou Anton Tchekhov, et aux adultes nécessaires à leur résidence (professeurs et encadrants russes, interprète), qui nous ont ravis par la puissance de leur jeunesse et de leurs talents.

Tout cela n'aurait pas été réalisable si notre petite commune n'avait pas recherché et trouvé très vite les moyens de leur hébergement et de leur transport quotidien : plus d'une quinzaine de familles se sont spontanément proposées pour contribuer à cet hébergement et à ces déplacements.

Si ce séjour a été particulièrement réussi, c'est grâce à l'accueil que les habitants de la commune ont su leur réserver, avec joie et générosité. En dépit de quelques (très) rares esprits grincheux.

Au nom de la municipalité, nous remercions très sincèrement chacun de ces hôtes, en particulier Yvan et Jeanine Lapierre, qui n'ont pas hésité une seconde à se lancer dans cette belle aventure.

33 personnes ont été logées (21 étudiants, 5 professeurs, une traductrice, 3 cuisiniers, 2 enfants, et Patrick Sommier, fondateur d'Art des Nations). Leur séjour a eu des incidences plus que minimales sur le budget de notre commune :

- l'hébergement et les petits-déjeuners ont été gracieusement assurés par les habitants ;
- le coût des repas sur toute la période pris en charge par Art des Nations ;
- la confection des repas réalisée gratuitement par l'équipe des trois cuisiniers ;
- les voyages et déplacements en bus (sorties au marché de Ganges, au festival d'Avignon, à Pézenas, et au bord de la mer), assurés par l'école du théâtre d'art et Art des Nations.

Merci à Patrick Jauneaud d'avoir bien voulu enregistrer le chœur de ces jeunes dans l'église de Saint Roman, et d'avoir gravé cet enregistrement sur CD (disponible à la médiathèque).

Merci aussi à Patrick Sommier et à Georges Ouanounou de travailler au montage de petits films qui, le moment venu, feront l'objet d'une projection collective à laquelle nous serons tous conviés. GD





## Pages nature, culture et festivités

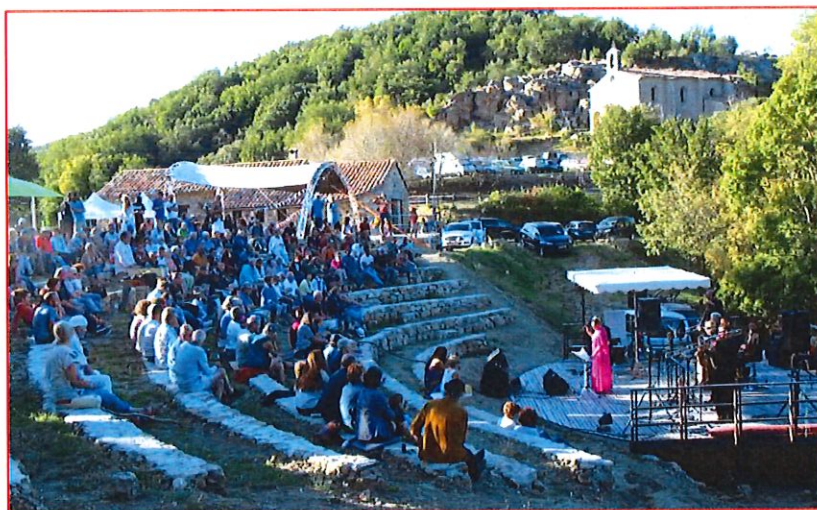


### Le festival des Romanesques

Voilà déjà 3 ans que le petit festival de musique et des arts de la scène « Les Romanesques » a vu le jour et nous régale chaque été de spectacles de grande qualité, de convivialité et de vivre-ensemble. La 3<sup>ème</sup> édition qui s'est déroulée les 25 et 26 août a accueilli plusieurs centaines de festivaliers sur deux jours. La programmation a été fabuleuse, avec entre autres le Requiem de Mozart dans l'église, de la danse aérienne vertigineuse sur la Tour, du bal trad pour danser jusqu'au lever de lune, du jazz au lever et au coucher de soleil pour magnifier l'amphithéâtre de verdure, une balade botanique qu'on aurait tant aimée prolonger, sans oublier toutes les animations autour de l'écriture et de la poésie. Pour goûter ou revivre cette 3<sup>ème</sup> édition des Romanesques, la vidéo tournée dans le cadre d'un projet Jeunes Gard est maintenant disponible sur Youtube et sur le site web du festival ([www.lesromanesques.fr](http://www.lesromanesques.fr)). Je tiens à remercier du fond du cœur toutes les personnes ayant contribué à ce succès, les artistes, les habitants de Saint-Roman-de-Codières et les bénévoles des associations Exhale et Teuf-Teuf. L'association Exhale vous donne rendez-vous les 24 et 25 août 2019 pour la 4<sup>ème</sup> édition. Le concours pour la réalisation de l'affiche sera ouvert le 15 décembre, avec un retour des propositions pour le 30 janvier. N'hésitez pas à faire passer l'information autour de vous et à suivre l'actualité du festival sur son site web. Si vous souhaitez rejoindre l'aventure en tant que bénévole et/ou adhérer à l'association Exhale, n'hésitez pas à me contacter par mail ([exhale.asso@gmail.com](mailto:exhale.asso@gmail.com)) ou par téléphone (06 87 21 72 72).

Prochaine édition les 24 et 25 août 2019

Hélène Coussy, présidente de l'association Exhale



*Vous souhaitez être informé des événements organisés à Saint Roman de Codières, envoyez un courriel à : [stroman.evenements@gmail.com](mailto:stroman.evenements@gmail.com)*





## Pages nature, culture et festivités

### Gard au loup !!

La journée du dimanche 20 octobre a été placée à Saint Roman sous le signe ... des loups. L'initiative revient à Bérenger Rémy (que nous remercions encore), la réalisation, comme la plupart du temps, à la coopération enthousiaste mairie/médiathèque.

Une belle journée, rassemblant petits et grands . Au menu, notamment, déguisements, kamishibais, grand jeu du Lougarou, concours de dessins (très nombreux participants, de deux ans à ...plus d'âge !), projection du film « L'heure des loups » (du réalisateur Marc Khanne).

Puis, brasucade.

GD



On m'a dit le plus grand bien du début de la journée "Gard aux Loups" du 20 octobre 2018 à St Roman de Codières organisée par l'équipe de la bibliothèque et fréquentée par de nombreuses personnes, et pas seulement de St Roman. Par exemple l'activité de dessin sur le thème du loup a beaucoup intéressé, vous pourrez le constater lors de la suite de l'exposition à la bibliothèque. Certains ont préféré emporter leurs dessins mais il en reste de très variés, par l'âge des dessinateurs mais aussi par l'inspiration, en voici quelques extraits...

Le grand moment fut peut être la projection du film "La vie des bergers" suivie du débat. Je n'ai pas compté mais la bergerie du col était pleine ce qui fait environ 80 personnes rien que pour le film.

J'ai personnellement trouvé ce film, et le débat, passionnants par le vécu du réalisateur présent Marc Khann, auprès des principaux concernés, les bergers dont il a partagé la vie, et les épreuves, en tant que bénévole assistant - avec sa

caméra - qu'il a aussi bien maniée devant les écologistes qui expliquent l'utilité du loup pour l'équilibre des espèces. La conclusion est peut-être que le loup a lui aussi besoin d'un prédateur intelligent : l'homme, ce que la loi française interdit actuellement...

La Brasucade qui a suivi, merci aux tourneurs de broche (quel est le nom de ce petit tonneau de grillage où grillent les châtaignes au dessus de la braise?) a été complétée par de délicieuses soupes de saison, merci aux cuisinières. Une seule petite remarque : certaines personnes se sont senties obli-

gées de quitter la fête n'ayant pas pris d'argent : il n'était pas indiqué sur l'affiche que le chapeau solliciterait des dédommagements pour le réalisateur qui se déplaçait de Toulouse et pour les boissons et nourritures servies avec grand sourire et à volonté.

FT





## Pages nature, culture et festivités



### La musique pour les enfants, et les danses traditionnelles pour les plus grands

#### Les nouvelles de l'Hiver !

L'atelier musique des enfants bat son plein avec 16 enfants de 2 ans et demi à 9 ans ! Il y en a même qui montent de Sumène pour y participer ! Tous les mardis soir, la place du village est bien animée par les allées et venues de tous ces enfants qui sont partagés en deux groupes, selon les tranches d'âge. Au programme : des chants, des danses et du jeu d'instruments.

Pour rentrer dans l'Hiver, les enfants de l'atelier musique de Saint Roman et leurs parents ont été invités à partager un moment d'échange mardi 4 décembre. Les enfants ont pu montrer quelques chants et puis un bal familial a entraîné petits et grands dans une folle farandole.



Pour les adultes, depuis le mois d'octobre, à la Bergerie, tous les deuxièmes mardis du mois de 19h à 21h a lieu un atelier-bal de danses trads (traditionnelles) ouvert à tous et toutes, débutants et confirmés. On y apprend les pas de danses durant la première heure et puis dans la seconde, c'est un bal qui a lieu. Valse, scottish, polka, cercle circassien, bourrées etc.

N'hésitez pas à venir essayer, c'est très convivial ! Le prix est au chapeau !

En février se tiendra l'AG de l'association, ainsi que le bal masqué ! Le samedi 16 février !

En avril, l'association accueillera en résidence à la Bergerie une compagnie de théâtre de rue : « Jardinomade », on vous en reparlera !

Cécile Calvet, pour l'association « Des racines à la tête »

### La fête de Saint Roman

C'est avec un immense plaisir que nous avons repris la fête de Saint Roman de Codières au mois de juillet dernier. Malgré un incident qui fut rapidement maîtrisé par notre équipe, ce fut une belle réussite. Un moment de partage et de bonne humeur que nous avons hâte de renouveler l'été prochain.

*A l'an que ven !*

La présidente, Karine Pecoul Saez







## Pages nature, culture et festivités

### La commémoration du centenaire 11 novembre 1918

Trop peu de personnes ont répondu à l'invitation à la journée organisée par la municipalité (mairie et médiathèque) pour marquer, par leur présence, le centenaire de la fin de la première Guerre mondiale. Comme si le temps avait fait son œuvre, et fait tomber dans l'oubli la saignée de la population de Saint Roman : vingt-sept hommes jeunes, voire très jeunes, de 20 à 40 ans y ont laissé leur vie.

A 11 heures précises, ce 11 novembre 2018, Luc Villaret a fait un discours grave et fort, qu'il paraît important de produire ci-dessous dans ce bulletin, pour qu'il puisse, peut-être, être lu par le plus grand nombre.

Puis, après une collation chaleureuse offerte par la mairie (et des planches de pâtisseries faites maison par Isa Odenhardt (BRAVO et MERCI, Isa !), la projection du film « *Au revoir-là-haut* », d'Albert Dupontel (2017), adapté du Prix Goncourt 2013, de Pierre Lemaître. Fresque insolente et burlesque de deux rescapés des tranchées.



GD

Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer la fin des hostilités de la première Guerre mondiale. [...] 27 Saint-Romanois y ont laissé leur vie :

**Becamel Pierre, 33 ans ; Cavalier Albert, 22 ans ; Cavalier Achille, 24 ans ; Castanie Paulin, 28 ans ; Castanie Élie, 22 ans ; Chardonnal Germain, 34 ans ; Comis Fernand, 31 ans ; Deshons Louis, 40 ans ; Deshons Fernand, 30 ans ; Dumas Édouard, 23 ans ; Durand Fernand, 20 ans ; Euziere Daniel, 20 ans ; Fournier Léopold, 20 ans ; Fournier Jules, 37 ans ; Foulquier Urbain, 32 ans ; Fougairolles Lucien, 31 ans ; Hebrard Élie, 38 ans ; Hebrard Ulysse, 38 ans ; Hebrard Armand, 34 ans ; Hebrard Numa, 23 ans ; Jourdan Pierre, 36 ans ; Liron Henri, 32 ans ; Massal Fernand, 21 ans ; Puech Élie, 40 ans ; Salery Gédéon, 28 ans ; Sarran Abel, 27 ans ; Teulade Fernand, 31 ans.**

Ce sont 27 noms sur une plaque,

comme l'a écrit Aragon :

*Déjà la pierre pense où votre nom s'inscrit*

*Déjà vous n'êtes plus qu'un nom d'or sur nos places*

*Déjà le souvenir de vos amours s'efface*

*Déjà vous n'êtes plus que pour avoir péri*

Ces 27 noms sont tous enfants de St Roman. Je vous demande d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Pourquoi ne sont-ils plus là ? 19 millions de morts ; 9 de civils 10 de militaires. 1,7 million pour la France.

Un historien a dit : "L'Europe s'est tranchée la gorge devant un miroir pour constater de sa bonne pression artérielle".

L'Europe était la première puissance mondiale. Elle comptait deux empires : la France et l'Angleterre.

La première marine marchande et

militaire, la première industrie, elle était première dans le domaine des arts des sciences et de la pensée. Pourquoi l'Europe s'est elle suicidée ?

Anatole France, prix Nobel de littérature, qui rendit sa légion d'honneur après qu'elle fut retirée à Zola, ami de Jaurès, écrira le 18 juillet 1922, deux ans avant sa mort : "*Ainsi, ceux qui moururent dans cette guerre ne surent pas pourquoi ils mouraient. Il en est de même dans toutes les guerres. Mais non pas au même degré. Ceux qui tombèrent à Jemappes ne se trompaient pas à ce point sur la cause à laquelle ils se dévouaient. Cette fois, l'ignorance des victimes est tragique. On croit mourir pour la patrie; on meurt pour des industriels*".[...]

On ne meurt pas forcément pour rien dans un conflit.

Cette guerre-ci fit tuer des paysans



## Pages nature, culture et festivités



allemands par des paysans français, accompagnés par des annamites, des tirailleurs sénégalais, des Algériens, des spahis marocains.

L'Allemagne supportera seule le paiement de réparations représentant une lourde charge pour la République de Weimar. L'Allemagne traînera sa dette jusqu'au 3 octobre 2010. Cette contrainte écrasante fut le ferment de la Seconde Guerre mondiale, elle justifia la montée du nationalisme nazi.

Les conséquences immédiates furent : en Allemagne défaite, révolution, République de Weimar ; en Chine, nationalisme, puis communisme ; en Russie révolution ; disparition de l'Autriche Hongrie ; naissance de la Yougoslavie ; naissance du fascisme italien ; au Proche-Orient, partage et occupation sous le régi-

me des mandats.

La conclusion du texte d'Anatole France était celle-ci : *"L'Europe n'est pas faite d'États isolés, indépendants les uns des autres. Elle forme un tout harmonieux. En détruire une partie, c'est offenser les autres. Notre salut c'est d'être bons Européens. Hors de là, tout est ruine et misère"*.

Cette première Guerre mondiale nous fait le tableau d'un monde tissé d'intérêts partagés et divergents, dans un équilibre sans cesse remanié. Nous sommes dans ce monde. La paix y est un bien précieux. Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ont à voir avec la sauvegarde de notre biotope. La guerre que nous avons à mener a pour but de préserver notre planète. Elle est plus pacifique. Si nous avons le devoir d'honorer nos

anciens, nous avons obligation de protéger les générations futures.

Dans cet engagement, qui s'inscrit dans le grand combat qui est la transition énergétique, Saint Roman tiendra son poste. Je vous en ferai un compte rendu détaillé pour les vœux de Nouvel an.

Luc Villaret



### Les nouvelles de la médiathèque



#### Nouveaux livres

Comme chaque année en automne et au printemps, la mairie a acheté des livres d'enfants et d'adultes pour la médiathèque municipale. L'équipe des bénévoles s'est réunie en octobre pour les choisir. Nous essayons de satisfaire au mieux vos attentes tout en achetant des livres parus récemment. Nous sommes à votre écoute et reconnaissants si vous contribuez à ces choix en nous communiquant ce que vous aimeriez lire. Il est cependant évident que les moyens mis à la disposition de la mairie sont limités et nous mettons au vote les livres proposés. Par ailleurs nous pouvons réserver des livres pour vous.

Donc faites nous savoir ce qui vous ferait plaisir de lire !



#### Horaires d'hiver

Nous avons décidé d'instaurer des horaires d'hiver et les bénévoles seront là les mardis, vendredis et samedis de 15h30 à 17h30.

#### Accompagnement aux devoirs

Les mercredis, plusieurs personnes se sont proposées pour organiser un accompagnement aux devoirs pour les enfants de la commune. Si vous êtes intéressés, veuillez contacter Adrienne au 06 10 40 36 44 ou Isa au 06 86 66 42 33 au plus tard le lundi pour le mercredi suivant. La bibliothèque sera ouverte mais il n'y aura pas de prêt.

#### Ouverture pendant le cours de musique le mardi

Le mardi, un cours de musique est organisé pour les enfants par Cécile Calvet. Les bénévoles qui sont en même temps parents ou grands-parents de ces enfants ouvriront la médiathèque pendant le cours de musique dans la mesure du possible. En revanche, nous ne sommes pas en mesure de garantir cette ouverture. Nous verrons sans doute au fur et à mesure comment cela peut marcher.





## Tribune libre, idées

### DES NOUVELLES D'UN MEMBRE DU COLLECTIF DE BOURRAS

Ce texte n'engage pas les autres membres du collectif (surtout en ce qui concerne la "maison pour tous").

Il y a quatre ans, pour notre projet à Bourras, nous avons d'abord pensé acquérir les quinze hectares du domaine Soulier, avec sa maison (c'était avant que la commune ne les achète). Faute de moyens, nous nous sommes tournés vers la mairie : projet d'achat d'une partie des terres et de la maison dans un premier temps, et, plus tard, différents projets avec la maison en location... "Maison pour tous", elle ne serait plus à nous, mais à toute la commune et à ses associations. Nous perdions en indépendance, nous gagnions des partenaires, du soutien, de la confiance.

Nous avons connu des difficultés de tous ordres : d'ordre politique sans relation avec la mairie, réglementations diverses, relations avec l'architecte, l'État qui s'en mêle et le prix qui monte, on a fait des concessions... La mairie risquait autant que nous. Le projet devenait méconnaissable. Le partenariat aussi. Le Conseil municipal perdait son unité, la confiance en souffrait.

Quand on a entendu parler de projets concurrents concernant la « maison collective », on a demandé au maire et aux conseillers d'exprimer une position claire. En mars de cette année (je crois), un texte a été voté, qui garantissait l'attribution de la maison à l'association " Des Racines à la Tête ". Cette association regroupe des membres du collectif, pas mal de voisins, et reste ouverte à tous.

Malgré le texte voté en Conseil, à l'heure actuelle la maison ne nous a jamais semblée si lointaine. Quelques-uns craignent qu'on n'accapare un bien public. Tout le monde n'a pas notre expérience des lieux collectifs ouverts à tous.

Les "éco-hameaux", du moins en France, c'est encore assez nouveau, il y en a, des obstacles à surmonter... Pas facile, la vie de pionnier...

Pas de « maison pour tous », et c'est le ciment du projet et la raison d'être du collectif qui sont remis en cause. Hélène, Véronique et moi, les trois "non-constructeurs", nous retrouvons écartés. Je suis artiste nomade, je m'en accommode bien, mais les projets d'activité des filles s'appuient sur la maison. Jean-Michel, Cécile, et Laurent Poggiale, eux, les trois "constructeurs", se retrouvent isolés dans leurs démarches et activités individuelles. Bien sûr les travaux sont bien entamés, ateliers, dojo et logements, la conception et le traitement administratif suivent leur cours... Mais la motivation manque...

Avec la mairie et le Conseil municipal, comment en est-on arrivé là ? Je ne vais pas parler de ça ici, par manque de place, et puis le sujet est sensible...

Voilà maintenant le côté positif, et que j'aimerais voir chacun prendre en compte : faute de partenariat effectif avec la mairie, il y a un moment qu'on ne demande plus rien... Du moins, en tout cas, les trois constructeurs... Ils s'occupent de tout : DDTM, architecte, Conseil général, assainissement...

Chers amis qui nous soutenez, ou qui prétendez nous soutenir, calmez vos inquiétudes, vos responsabilités ne sont en cause en aucune façon... Et ceux d'entre vous qui ont d'autres projets pour la maison, et qui regrettez le texte pourtant bel et bien voté en Conseil en mars, s'il vous plait, admettez alors que nos constructions, elles, n'ont rien qui regarde la commune. Donc n'en faites pas trop, ne nous compliquez pas la tâche, au stade où nous en sommes on connaît tous les interlocuteurs... Une chose après l'autre...

Ferons-nous cette "maison pour tous", statutairement au sein d'un éco-hameau porté par un collectif ? Ou ferons-nous sans elle, en payant le prix fort au plan humain, avec un collectif diminué et un projet plus que problématique ? On verra. Le souvenir du rêve de départ est toujours là : un éco-hameau, centre culturel, lieu de vie et de travail, d'artisanat, de transmission, d'échange, lieu ouvert et accueillant...

Indéniablement, quelque chose se construit...

Laurent Mérienne



## Tribune libre, suite



*J'ai pris connaissance de ce mot de Laurent récemment. Je l'ai trouvé pondéré et intéressant dans le sens ou il permet un échange d'idée et invite à la mise au point.*

*Monsieur Barret qui était l'héritier du propriétaire décédé monsieur Soulier, a proposé l'achat de la maison « Soulié » à la commune. Son choix c'est porté vers la mairie avec le soucis que celle-ci en face un usage allant dans le sens de l'intérêt général. Pour se faire il a de son propre chef minorer son prix de 33 %.*

*La Mairie venait de subir un échec quant à son désir de créer un éco-hameau. Certain des candidats pré sentis se retrouvaient dans l'embarras. La Mairie préoccupée par leur désarroi leur a vendu à un prix accessible, une parcelle constructible de cette propriété.*

*La commune fut à ce moment là abordée par une association comprenant, le collectif gérant la SCI acheteuse, et des habitants. La proposition lui fut faite de louer la maison « « Soulier » à cette association.*

*Pour la mairie le problème revêtait deux aspects, l'association avait-elle un objet social et les capacités d'agir dans le sens de l'intérêt général, la maison était elle louable en l'état, à quelles conditions ? De longues investigations eurent lieu. Le conseil municipal pris la décision de mettre la maison « Soulier » aux normes permettant l'accueil du public dans ce bâtiment. Son mauvais état nécessitant des frais importants (80 000 euros) un dossier de subvention a été monté.*

*Cette demande de subvention est valide pour une maison des associations. C'est, je crois un de vos souhait, que cette maison soit partagée. Le conseil vient de donner pouvoir au maire pour déposer le permis nécessaire.*

*Ai je répondu à tes questionnements ? Le temps de l'administration n'étant pas le temps des particuliers et de leurs désirs, nous nous efforçons d'être très réactif quant au suivi de ce dossier.*

*Luc Villaret*